«François Zocchetto - Transparence de la vie publique - « Les points censurés par le Conseil constitutionnel nous donnent aujourd'hui raison »»

09/10/2013

François Zocchetto - Transparence de la vie publique - «Les points censurés par le Conseil constitutionnel nous donnent aujourd'hui raison»

Le Conseil constitutionnel a annoncé ce jour qu'il validait l'essentiel des lois sur la transparence de la vie publique.

Pour François Zocchetto, président du groupe UDI-UC, qui s'est exprimé suite à cette annonce : *« On ne peut que se féliciter de voir adoptées toutes les mesures qui vont dans le sens de la transparence de la vie publique, de la rénovation de la vie politique et de l'encadrement de son financement.*

Nous avons besoin de resserrer le lien entre les élus et nos concitoyens. Nous devons encourager les initiatives qui contribuent à mettre un terme à cette défiance envers les élus défiance qui, entretenue depuis trop longtemps, ne fait que nourrir un populisme qui devient dangereux quand il frôle les thèses extrémistes. »

En revanche, le chef de file des sénateurs centristes est revenu sur les points qui n'ont pas été entérinés par le Conseil constitutionnel : *« L'obligation de déclarer les activités professionnelles des parents et des enfants des élus allaient à l'encontre du principe constitutionnel de respect de la vie privée. Je me félicite également que la disposition prévoyant la publicité des déclarations de patrimoine pour les élus locaux ait été censurée. »*

C'est en ce sens que le groupe UDI-UC avait déposé un amendement visant à demander la publication au JO des variations injustifiées. *« Notre proposition n'avait pu être débattue puisque c'est un article 1 er prévoyant la publication intégrale de situation patrimoniale au JO qui avait été mis aux voix. »* rappelle le sénateur. *« Aujourd'hui, en censurant cette disposition, le Conseil constitutionnel vient de nous donner raison. »*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC